peuple parle. Ce principe est vrai, je le répète, tant qu'il s'agit de lois rédigées conformément à notre constitution, mais c'est le pousser beaucoup trop loin que de l'appliquer au renversement de la constitution elle-même. (Ecoutez!) Comment justifier un pareil procédé? L'hon. monsieur nous dit que l'appel au peuple est inconstitutionnel. On ne pense pas ainsi à la Nouvelle-Ecosse. Les hon. ministres répondent que la Nouvelle-Ecosse ne fait pas nos lois.

L'Hon. M. McGEE-Elle n'y songe pas

le moins du monde.

L'Hon. J. S. MACDONALD-Il est est bien malheureux que l'hon. ministre de l'agriculture, par les lectures et les essais dont il a favorisé ces provinces, n'ait pas réussi à éclairer davantage leurs populations. (Rires!) Mais, en tous cas, elles comprennent la position que leur a faite la conférence de Québec. Et le Nouveau-Brunswick? Là aussi, je suppose, les hon. ministres n'ont trouvé que des ignorants! A ces ignorants nous avons demandé, en prenant certains détours, assistance pour sortir de nos difficultés. Mais une fois qu'ils ont vu le dessous des cartes, ils ont retusé de reconnaître les délibérations de la conférence de Québec. Ce sont là, pour nous, des précédents. Nous voulons, comme les membres du Nouveau-Brunswick, exercer nos droits et jouir de nos priviléges. Les populations et les gouvernements des provinces du golfe sont tour à tour désignées comme loyales, ou annexionnistes, suivant qu'elles sont pour ou contre le projet actuel; si elles ne connaissent pas leurs droits, tâchons de leur apprendre à les connaître. Mais si c'est un peuple tel que l'hon. ministre de l'agriculture nous le dépeint, ne songeons plus à nous unir à lui. (Rires.) Si, au contraire il est loyal et intelligent, pourquoi ne pas l'imiter? Qui ose ici s'arroger le droit de dire que nous ne pouvons pas voter suivant notre conscience et dans les intérêts de nos populations? La motion de l'hon, membre pour Peel est étrange, dit-on! Mais on oublie que, lors du dernier appel au peuple, les ministres actuels furent renversés, et cela pourrait bien encore leur arriver. (Ecoutez!) L'hon. procureur-général du Haut-Canada a commencé par dire nettement à l'hon. membre pour Peel: " Mon cher, vous avez perdu la carte!" Un instant après il a loué son éloquence, sa vigueur d'argumentation; il lui a déclaré, en un mot, que son discours était parfait, qu'il portait un coup violent à la

gauche, puis il a fini en lui disant: " Vous ne comprenez pas le sens de votre propre motion !" Si l'hon. membre pour Peel est flatté du compliment, j'avoue qu'il est de bonne composition. Je trouve que l'hon. membre a très bien soutenu sa motion. Il a fait un bon discours d'élection. hustings, avant les élections, les candidats s'engagent à agir en parlement d'accord avec les vœux de leurs électeurs. Mon hon. ami pour Peel a souvent dénoncé les tentatives faites contre les droits de l'église d'Augleterre. Lorsqu'on sécularisa les biens du clergé, je me rappelle qu'une motion fut faite dans cette chambre pour demander l'appel au peuple. Il ne s'agissait que d'une mesure pour ainsi dire locale et personne, si je me souviens bien, ne prétendit que cette motion fut inconstitutionnelle. L'hon, président du conseil a souvent dit que tout gouvernement qui ne mettrait pas, dans son programme, la question de la représentation d'après la population, était indigne de l'appui de cette chambre. mais, à mon avis, il est bien plus indigne de soutenir un gouvernement qui veut changer toute notre constitution sans en appeler au peuple. Un membre qui promet à ses électeurs de voter dans tel ou tel sens, et qui vient ici voter en sens contraire devrait, selon moi, résigner immédiatement, ne fûtce que par respect pour la chambre et pour lui-même. Mon hon. ami le procureur-général du Haut-Canada dit qu'il n'est pas constitutionnel de faire voter le peuple dans le sens indiqué par l'hon. membre pour Ontario Nord. Je tiens autant que personne au maintien de la constitution; mais, lorsqu'il s'agit d'une question comme celle-ci, je l'appuie sans m'occuper de savoir comment se fera la votation. L'hon. procureur-général du Haut-Canada a violé la constitution anglaise en proposant cette mesure, et je ferai tout en mon pouvoir pour obtenir l'appel au peuple avant de renverser notre constitution. Je suis étonné de voir tant de membres de cette chambre opposés à cet appel. Cette conduité singulière est due à certaines influences seorètes, en le prétend du moins, et parfois ces influences se trahissent. La coalition actuelle est formée des éléments les plus hétérogènes et soutenue par un mélange indescriptible de politiqueurs de toutes nuances. On suppose qu'avant un an il y aura des élections générales. Certains partisans du ministère actuel qui ont naguère subi des élections très-coûteuses, seront exposés à de nouveaux frais. C'est